

RENCONTRES NATIONALES

DU THERMALISME ET DU BIEN-ÊTRE



5 · 6 NOVEMBRE 2025

La Bourboule • Le Mont-Dore

RENCONTRES NATIONALES

DU THERMALISME ET DU BIEN-ÊTRE

Session plénière n° 2

Formation et exercice en médecine thermale

Professeur Gisèle Kanny
Au nom du collège des enseignants de médecine thermale

La Bourboule / Le Mont-Dore – 5 novembre 2025



Organisation médicale de la cure thermale

- Durée : 3 semaines (18 jours), soins dispensés 6 jours/7,
- Trois consultations médicales :
 - Première consultation en début de cure : prescription des soins adaptés à l'état clinique du curiste
 - Seconde visite à mi-parcours : validation du bon déroulement de la cure et adaptation des soins,
 - Troisième consultation en fin de cure
 - Évaluation des effets de la cure et de sa tolérance,
 - Rédaction d'un compte-rendu à destination du médecin prescripteur de la cure.

Besoins et enjeux

- La crénothérapie ne peut s'envisager sans médecin thermal
 - La pénurie de médecins formés menace la pérennité de l'activité
- Objectif : augmenter le nombre de praticiens formés
 - À la prescription et au suivi des soins thermaux,
 - À la réalisation de pratiques thermales complémentaires,
 - À la mise en œuvre d'actions d'éducation thérapeutique, de prévention et de promotion de la santé,
 - Aptes à répondre aux nouveaux besoins de santé.



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

Circulaire n° 2025-035

Paris, le 09 mai 2025

Objet : Conditions d'exercice de la médecine thermale

Mesdames, Messieurs les Président(e)s, mes Chers Confrères,

Pour rappel, la position de l'Ordre concernant la médecine thermale est que seuls les praticiens titulaires de la capacité d'hydrologie et de climatologie médicale, ou, à défaut, du DIU de pratique médicale en station thermale, peuvent exercer la médecine thermale.

Capacité d'hydrologie et climatologie médicales

- Création le 29 avril 1988,
- Seul diplôme accessible aux médecins généralistes et spécialistes pour acquérir la compétence en médecine thermale
 - Accessible après l'obtention du diplôme de doctorat en médecine.
 - Proposé dans 3 facultés françaises : Montpellier, Nancy et Toulouse,
 - 2 ans de formation
 - Cours théorique : 120 heures
 - Stage pratique : 50 demi-journées.
- Principal frein : les médecins nouvellement diplômés plus soucieux de leur installation que de la poursuite de 2 années d'études...

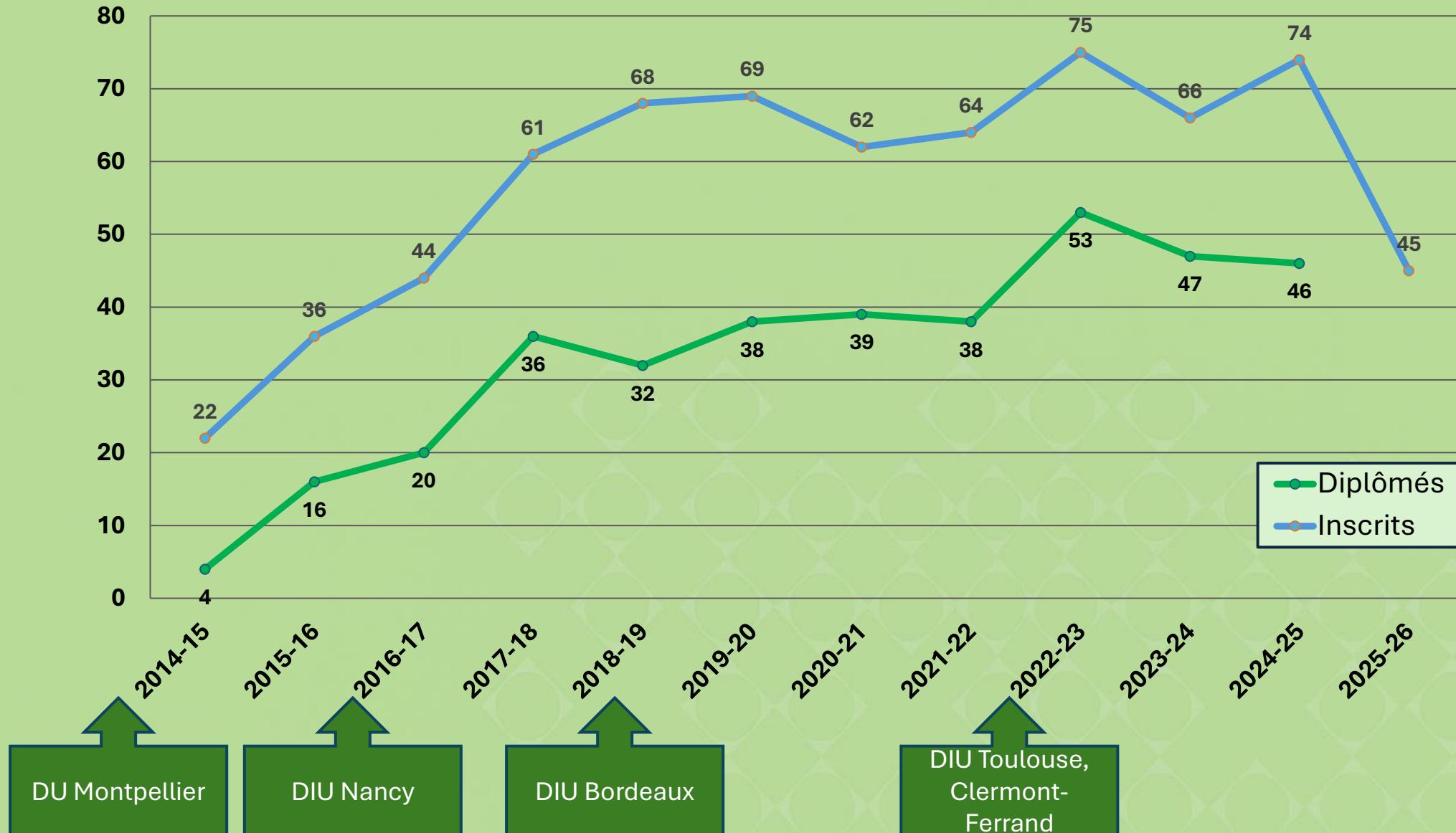
Nécessité de former de nouveaux praticiens

- Ouvrir une formation de médecine thermale aux :
 - Internes de médecine,
 - Praticiens exerçant une activité thermale accessoire,
 - Praticiens envisageant une reconversion tardive vers le thermalisme,
 - Praticiens effectuant des remplacements en médecine thermale.
- S'adapter à l'évolution des besoins de santé et de la crénothérapie
 - Crénoréadaptation,
 - Vieillissement de la population, traitement post-cancer, maladies métaboliques, syndrome post-Covid, sevrage des benzodizépines, burn-out...

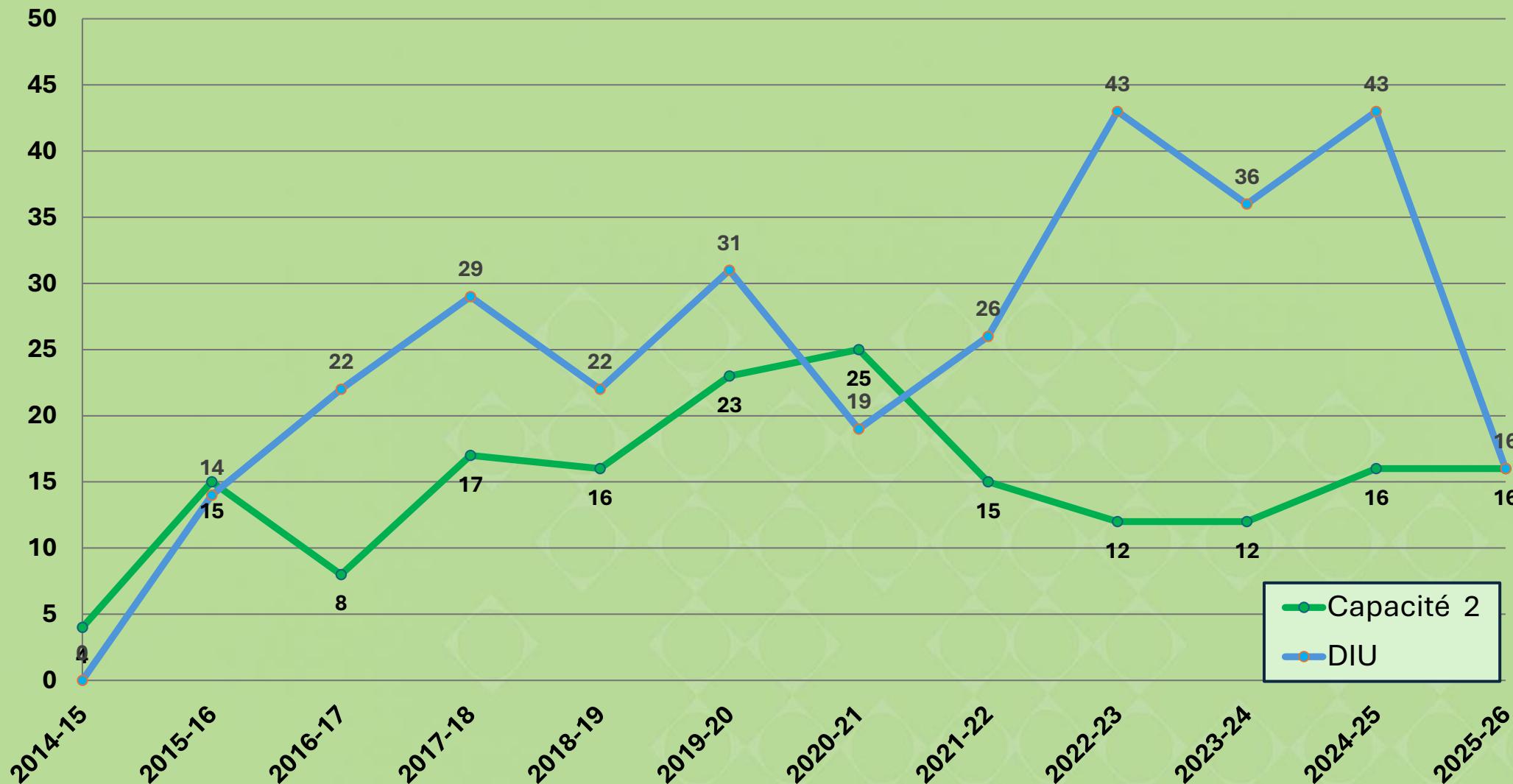
Le diplôme inter-universitaire de pratiques médicales en station thermale

- Création d'un DU en 2015 à la faculté de Montpellier par le Pr Christian Hérisson,
- Création du DIU en 2017 en lien avec la faculté de médecine de Nancy (Pr Gisèle Kanny)
- Rejoint en 2019 par la faculté de médecine de Bordeaux (Pr Frédéric Bauduer, Docteur Karine Dubourg),
- Rejoint en 2022 par les facultés de Clermont-Ferrand (Pr Yves-Jean Bignon) et de Toulouse (Pr Jean-Louis Montastruc),
- Un an de formation :
 - Séminaires (60 heures d'enseignement)
 - Organisés dans différentes stations thermales,
 - Alliant formation théorique et découverte des sites.
 - Stage pratiques : 35 heures,
- En 2018, le Conseil National de l'Ordre des Médecins reconnaît que ce DIU autorise droit au titre de médecin thermal.
- Les étudiants titulaires du DIU peuvent compléter leur formation par une deuxième année en capacité d'hydrologie et climatologie médicales.

Évolution du nombre de médecins inscrits et diplômés



Evolution des admissions en Capacité d'Hydrologie et Climatologie Médicales et au DIU de Pratiques Médicales en Station Thermale



Ce qu'il reste à mettre en œuvre

- Développer l'enseignement lors de la formation initiale des médecins
- Recruter des enseignants universitaires,
- Former des maîtres de stage,
- Harmoniser les formations au niveau européen et international.

Merci pour votre attention